

Mesure 7 - Plantation d'arbres indigènes



Les arbres assurent des fonctions climatiques et environnementales clés, notamment en fournissant des habitats, des refuges et des sources de nourriture à la faune, comme les scarabées, les papillons, les oiseaux et les petits mammifères tel que les écureuils. Ils sont également essentiels pour la régulation du climat urbain.

Subventionnement

La subvention s'élève à hauteur du 50% du prix des arbres (plafond à CHF 200.- par arbre, CHF 50.- par arbre pour le matériel de tuteurage et à CHF 2'000.- pour le total de la mesure sous réserve des budgets disponibles). La subvention sera calculée sur la base des pièces justificatives fournies (factures, quittances, etc.).

Conditions de réalisation et entretien

Le subventionnement des travaux par le SFNP est soumis au respect des conditions suivantes (état au 01.12.2025) :

Caractéristiques de l'ouvrage

- Arbre planté en pleine terre. Un arbre se définit comme une plante présentant un tronc lignifié et vertical, atteignant une hauteur minimale de cinq mètres à l'âge adulte, si sa croissance n'est pas perturbée
- Prévoir suffisamment de place pour l'arbre et son développement (prendre en considération sa taille à maturité, hauteur et largeur)
- Respecter les distances de plantation aux constructions, routes et fonds voisins selon la réglementation communale

Plantations

- Les essences plantées doivent être indigènes et adaptées aux conditions climatiques locales. Par exemple : le bouleau pendant (*Betula pendula*), le cerisier sauvage (*Prunus avium*), le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) ou le tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*).
- Les arbres fruitiers ne sont pas subventionnés.

Entretien

- Aucun produit phytosanitaire de synthèse ni herbicide pour entretenir le pied des arbres.

Durée d'engagement

- 15 ans

Informations et bonnes pratiques

- [Aide pratique arbres arbustes.pdf](#)



Documents à transmettre

** Obligatoire*

- Nombre et prix des arbres*
- Nombre et prix des tuteurs*
- Photos de l'emplacement de la mesure*
- Essences plantées*
- Etude et offre du bureau d'étude en environnement ou du paysagiste (si mandaté) *
- Offre du paysagiste (si mandaté) *

Contact



Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

Tel. : +41 27 607 10 80

E-mail : SFNP-SubventionsNature@admin.vs.ch